



## Demande d'autorisation de faire du commerce d'animaux

---

### 1 Autorité et auteur de la demande

#### 1.1 Adresse du service cantonal de la protection des animaux (adresse d'envoi):

#### 1.2 Nom et adresse de la personne responsable (auteur de la demande):

Coordonnées (tél., fax, e-mail, site Web):

---

### 2 Nature et durée du commerce

#### 2.1 Nature du commerce

- Commerce zoologique (avec magasin(s))
- Courtage d'animaux (transshipping)
- Commerce (sans magasin)
- Autres, préciser:

#### 2.2 Durée

Début de l'activité (date/date d'ouverture):

Fin de l'activité (date/indéterminée):

### 3 Personne responsable de la garde des animaux dans le commerce

Département fédérale de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et

des affaires vétérinaires OSAV

Protection des animaux

#### 3.1 Nom, adresse, coordonnées

- Identiques à ceux de l'auteur de la demande
- Autre personne (nom, adresse, coordonnées):

#### 3.2 Formation de la personne responsable de la garde des animaux

- Gardien d'animaux (art. 195, OPAn)
- Formation spécifique indépendante d'une profession (art. 197, OPAn)
- Formation avec attestation de compétences (art. 198, OPAn)
- Formation continue dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn)
- Autre formation, préciser:

- Si le recours à des spécialistes s'avère indispensable ou si la détention nécessite plus d'un gardien, remplir également le formulaire annexe «Fiche du personnel».
- Joindre les documents sur la formation en cas de nouvelle détention (si nécessaire).

### 4 Personnel chargé de la garde d'animaux

#### 4.1 Nombre total de postes exprimé en pourcent (hors apprentis)

Gardiens d'animaux (art. 195, OPAn):	<input type="text"/>	%	Personne(s) ayant une ou plusieurs autres formations:	<input type="text"/>	%
Personne(s) ayant une formation spécifique indépendante d'une profession (art. 197, OPAn):	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%
Personne(s) ayant une formation avec attestation de compétences (art. 198, OPAn):	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%
Formation continue dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn):	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%
Spécialiste du commerce de détail (art. 103, let. b, OPAn):	<input type="text"/>	%			
Personne(s) sans formation (assistant(s)):	<input type="text"/>	%			

- Si le recours à des spécialistes s'avère indispensable, remplir également le formulaire annexe «Fiche du personnel».
- Joindre les documents sur la formation (si nécessaire).

## 5 Adresse de la détention d'animaux et dénomination du magasin ou de la filiale

Département fédérale de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Protection des animaux

- Identique à celle de l'auteur de la demande
- Identique à celle de la personne responsable citée au ch. 3

- S'il s'agit d'une autre personne (nom, adresse, coordonnées)

Heures d'ouverture:

(structures ouvertes au public):

## 6 Catégories d'animaux

### 6.1 Animaux / groupes d'animaux

- Lapins
- Chiens et/ou chats
- Petits mammifères
- Autres mammifères
- Oiseaux d'ornement
- Psittacidés
- Poissons
- Reptiles/amphibiens
- Animaux vivants donnés en pâture
  - Animaux invertébrés
  - Animaux vertébrés

- › En cas de détention d'animaux sauvages soumise à autorisation, veuillez remplir la demande d'autorisation séparée.

### 6.2 Animaux dont la détention ou l'importation est soumise à autorisation

- détention soumise à autorisation selon:
  - la législation sur la protection des animaux (détention d'animaux sauvages)
  - la législation sur la chasse (mammifères, oiseaux)
  - la loi sur la protection de la nature et du paysage
  - autres, préciser:

- importation soumise à autorisation du fait de:
  - la protection des espèces
  - la protection contre les épizooties
- soumise à aucune obligation d'autorisation

## 7 Animaux

### 7.1 Espèce / catégorie animale, capacité d'hébergement et volume commercial

Nom

(pour les animaux sauvages, indiquer le nom zoologique):

Capacité d'accueil (hébergement et soins):

Volume commercial (volume commercial annuel prévu):

- › Si le commerce regroupe plus de trois espèces animales différentes, remplir également le formulaire annexe «Animaux».

## 7.2 Provenance des animaux

- Importation
- Commerce
- Elevage
- Achat et/ou échange
- Courtage d'animaux
- D'un particulier

Département fédérale de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV  
Nom, adresse, coordonnées  
Protection des animaux

## 8 Détention d'animaux

**Espace à disposition: nombre de locaux, type d'utilisation (espace de vente, isolement, hangar à fourrage, etc.) et surface**

Numéro d'enclos/

Nombre d'espaces:

Type d'utilisation:

Surface (en m<sup>2</sup>):

1			
1			
2			
3			

- Possibilité d'isolement

- Si la structure comporte plus de trois types d'enclos différents, remplir également le formulaire annexe «Enclos».

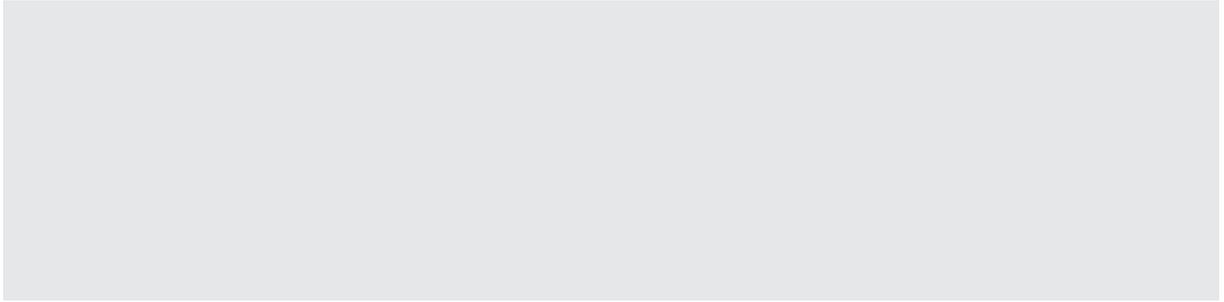
### 8.2 Installations spéciales

- Aucune
  - Equipements de transport
  - Possibilités d'isolement
  - Protection sonore
  - Capture/manipulation d'animaux
  - Ventilation forcée, mesures en cas de panne
- Description:

- Particularités (climat, sécurité, autres)
- Description:

### 8.3 Enclos: dimensions, installation et conditions climatiques

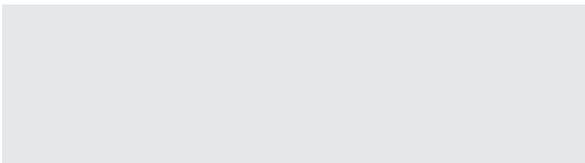
- Correspondent à l'Ordonnance sur la protection des animaux du 23 avril 2008
  - Dérogations aux dispositions sur la protection des animaux.
- Description (dimensions, installation d'enclos aux normes et densité animale):



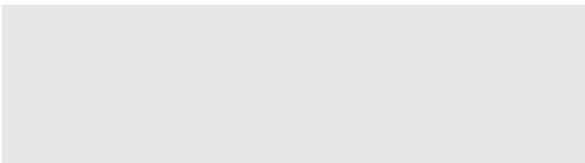
## 9 Traitement des animaux

### 9.1 Manipulations

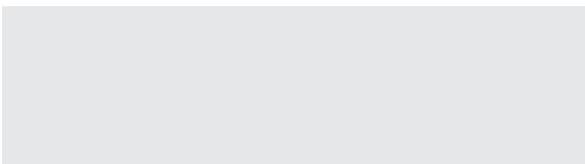
- Aucune, à l'exception des soins usuels
- Marquage, p. ex. baguage des oiseaux
- Détermination du sexe de reptiles ou d'oiseaux, méthode:



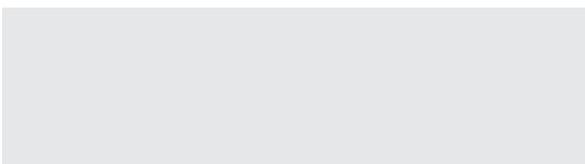
- Mise à mort d'animaux, méthode:



- Ejointage d'oiseaux, méthode(s):

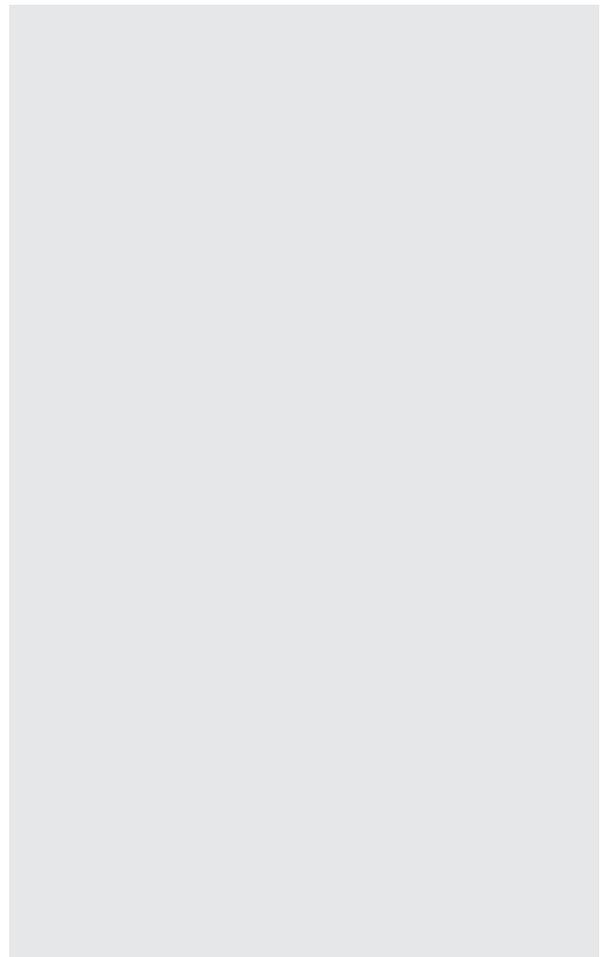


- Autres, lesquelles:



### 9.2 Présentation des animaux

Protection des animaux contre d'éventuelles interventions des acheteurs par les mesures suivantes:



## 10 Transport des animaux

- Transport effectué par le détenteur des animaux
- Transport effectué par un transporteur professionnel; si oui, nom, adresse et numéro d'autorisation:

- Département fédérale de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV  
Protection des animaux
- Transport effectué par d'autres personnes préciser:

## 11 Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations données dans le formulaire

Lieu, date et nom de l'auteur de la demande:

Signature:

### Documents annexes

- Formulaire annexe «Fiche du personnel»
- Formulaire annexe «Animaux»
- Formulaire annexe «Enclos»
- Documents sur les formations initiale et continue
- Plans sous forme d'esquisse
- Copie de la police responsabilité civile (si nécessaire)
- Autres documents annexes, préciser:

**> Veuillez renvoyer le formulaire complété au service cantonal de la protection des animaux.**  
(cf. adresse page 1, en haut à gauche).